COMMUNE DE VAULX (Haute-Savoie)

Procès-verbal du Conseil municipal du 07 octobre 2026 à 20h00

- Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Emmanuel SERRIER, Delphine VERNEY, Christophe BOCQUET, Sylvain DENOYELLE, Gil BENICHOU, Danielle DEPLANTE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU
  Absent excusé : Philippe HELF
  Procuration : Philippe HELF à Chantal MARCHAND
  ⇨ Le quorum est atteint
- Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvain DENOYELLE
- Procès-verbal de la séance du 02 septembre 2026 reporté à la séance prochaine
- Ordre du jour :

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 2026_050

Passation d'actes authentiques en la forme administrative – non purge des hypothèques

Vu l'article R. 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le prix des acquisitions immobilières faites à l'amiable suivant les règles du droit civil ou après exercice du droit de préemption pour le compte des communes et de leurs établissements publics peut être payé au vendeur, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques inscrites lorsqu'il n'excède pas un montant fixé par arrêté du ministre chargé du domaine et du ministre de l'intérieur.

Vu l'annexe I du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article Rubrique 5 relatif aux opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, 51. Acquisitions amiables d'immeubles à titre onéreux, 511. Sous forme de vente simple, 5112. Acquisition par acte authentique dressé en la forme administrative, 5112122. Cas de l'immeuble qui est grevé de charges, Dispense d'accomplissement des formalités de purge : Décision de l'organe délibérant renonçant à la purge des droits réels immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas 7 700 € accompagné d'un Etat-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le responsable du service de la publicité foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à la plus lointaine des échéances suivantes : la publication de l'acte translatif de propriété, ou deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par le vendeur.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lorsque les actes authentiques sont passés en la forme administrative, il est nécessaire d'amoindrir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires, notamment les frais de mainlevée des hypothèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions amiables,

AUTORISE le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité et au vu d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le responsable du service de la publicité foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité, sans l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques inscrites, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

Délibération 2026_051
Marché public – cantine scolaire – attribution

Madame le Maire rappelle le contexte d'arrêt maladie de l'agent titulaire en charge de la restauration scolaire depuis le 08 janvier 2024. Elle rappelle qu'un marché public avait été contracté avec l'entreprise SER pour la période allant de novembre 2024 à octobre 2026 et qu'il convenait de renouveler la consultation publique.

La consultation a été lancée, en procédure adaptée, sur la plateforme www.marches-publics.fr en date du 17 juillet 2026. Une réponse était attendue pour le mardi 1er septembre 2026 12h00.

A la clôture de la consultation, une seule offre a été reçue et validée : l'entreprise SER Sud Est Restauration.
Compte-tenu du contenu détaillé de l'offre, qui répond au cahier des charges soumis à consultation, il est proposé aux élus de statuer sur l'attribution de ce marché public.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2122-21-6° du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L4231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le caractère fructueux de la procédure adaptée en vue de passer un marché public de prestation de confection sur place de repas scolaires et prestations accessoires,
Considérant la candidature de l'entreprise SER Sud Est Restauration comme acceptable,
Considérant le montant du marché public ainsi estimé à 58 500,00 € HT annuel (variable selon le nombre de repas facturés)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **ATTRIBUE** le marché public « prestation de confection sur place de repas scolaire et prestations accessoires » à la société SER Sud Est Restauration
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prestation de confection sur place de repas scolaires et prestation accessoires, pour un montant annuel estimé de 58 500,00 € HT, et ses avenants éventuels.

Délibération 2026_052

Convention 30 millions d'Amis – trappage des chats libres et sauvages

Madame Le Maire rappelle la nécessité de conventionner avec un organisme pour lutter efficacement contre la prolifération des chats libres sur le territoire communal. Une campagne efficace a été menée en 2024/2025 par la SPA Annecy Marlioz, en particulier sur le secteur de Lagnat, permettant la stérilisation de 19 animaux. Il reste néanmoins quelques foyers de présence détectée par la SPA, notamment aux Fonds.

La Fondation 30 millions d'amis s'engage à 50% sur des prix « cause animale » qui représentent les montants maximums servant de base de participation à savoir :

- 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 50 € à la charge de la commune),
- 80 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune),
- 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique I-CAD (soit 60 € à la charge de la commune)
  - ⇨ Une moyenne de 90 € TTC par chat (soit 45 € à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la-dite convention,
- **DE VALIDER** la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour 20 chats, soit 900 euros,
- **DE PREVOIR** ce montant au budget et **d'INSCRIRE** le report nécessaire au BP 2027 si besoin.

Délibération 2026_053

Demande de subvention pour la Foire de la Bâthie

Madame Le Maire informe les élus du conseil municipal que le Comité des Eleveurs a formulé une demande de participation au concours animalier qui se déroulera dans le cadre de la Foire de la Bâthie le 25 octobre 2026.
Après 2 années sans, en raison d'épizooties, les animaux seront à nouveau présentés au public lors de cette édition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** une aide exceptionnelle de 120€, sous forme de subvention au Comité des Eleveurs
- **PRECISE** que ce montant sera imputé au compte 65748 du Budget Principal 2026.

Délibération 2026_054

Demande de subvention Région AURA – bâtiment scolaire

Madame Le Maire informe les élus du conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes fait évoluer son dispositif d'aides financières à destination des communes rurales. Le Bonus Ruralité est désormais remplacé par le « Contrat Région / Communes ».
Madame la Conseillère Régionale Sylvia ROUPIOZ est venue personnellement à la rencontre de Madame le Maire et Madame la 1ère Adjointe pour présenter ce dispositif.

Compte-tenu des projets actuellement en cours d'études au sein de la commune, la rénovation énergétique du bâtiment scolaire pourrait être éligible à ce nouveau dispositif,

dont les subventions peuvent monter jusqu'à hauteur de 50% du montant des travaux, plafonnés à 200.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** la Région Auvergne Rhône-Alpes, par l'intermédiaire de Madame Sylvia ROUPIOZ, pour bénéficier du dispositif « Contrat Région / Communes » pour le projet de rénovation énergétique du bâtiment scolaire
- **PRECISE** que le dossier sera complété dès obtention des devis nécessaires à l'établissement d'un plan de financement.

B. INTERCOMMUNALITE

1) Commissions intercommunales

Commission Assainissement : les premiers travaux de réseaux débuteront en 2027 sur la commune, puis le raccordement à la station d'épuration interviendra en 2028 (plutôt fin de l'année 2028).
Commission Mobilités : la ligne J5 enregistre en moyenne 150 voyageurs par jour, essentiellement des collégiens et lycéens qui rentrent plus tôt que les transports scolaires selon leurs emplois du temps.
Commission Déchets : une réunion de mise en route de la commission s'est tenue. Une visite du chantier de Valoriv à Vallières a été organisée à destination des Maires.
Commission sociale sports et culture : un séminaire ouvert aux élus sur la convention territoriale globale se tiendra le 27 octobre : Delphine VERNEY et Isabelle VENDRASCO y assisteront.

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

2) Commission urbanisme : Point sur les dossiers en cours d'étude.

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
04/09/2026	DP 074292 26 00036	FREE ENERGIE	2 Chemin de la Chauderaie	69340 FRANCHE VILLE	67 allée des garennes	B 1097	Installation de panneaux photo-voltaiques
24/09/2026	DP 074292 26 00037	ROY Catherine	24 B rue des Pommaries	74150 VAULX	24 B rue des pommaries	D270	Création d'une mare
24/09/2026	PC07429226 00006	LEVEAU Antoine	271 route de l'ancienne cure	74150 VAULX	271 route de l'ancienne cure	A1160	Installation d'un container maritime

3) Point sur la voirie

- Route de Fresnes, vers chez les Viollet, … devis en cours avec Eurovia
- Fossé à Bellossy : sera examiné par Alexis PETELLAT
- Passage piéton au Biolley : le CRD de Rumilly est en sous-effectif, aucun agent du Conseil Départemental n'est pour le moment disponible pour se rendre sur place et évaluer la demande.

4) Commission Travaux – Aménagements

- Le compte-rendu de la dernière réunion a été adressé à l'ensemble des élus
- Inventaire des points lumineux en panne : en cours
- Relancer le SYANE pour savoir où ils en sont sur les travaux de réparation des points de lumière

- Devis de maçonnerie pour l'implantation et la sécurisation des statues de Fernand TERRIER : sera inscrit au budget 2027

5) Commission marché, services, culture et vie associative

- Retour sur le marché de septembre : la balade a été organisée par A Vaulx Sentiers, et la buvette tenue par l'Age Vermeil
- Préparation du marché octobre rose du 18 octobre : Il y aura besoin d'aide pour l'installation et le rangement. La décoration du Chef-Lieu a été faite par les membres du CCAS
- Demande d'installation d'un camion pizza 1 soir par semaine au Chef-Lieu : le principe de gratuité sous convention d'occupation domaine public est validé (le camion est autonome en énergie, il ne se branchera ni sur le réseau d'électricité ni sur l'eau). La convention sera revue dès qu'un nouveau boulanger sera installé sur la commune
- Toutes les AG se sont déroulées au cours du mois de septembre : Atout Môme a prononcé sa dissolution avec la transmission du reliquat budgétaire à l'APE sous conditions, VAL organise de nombreuses activités à destination d'un public toujours plus large (la récente défection du professeur de sport pour les enfants est regrettée).
- New Destiny : Une explication autour du projet de maison à chats, qui sera un site de nourrissage des chats libres du chef-lieu, est donnée aux élus. Les élus valident ce concept et l'implantation de la maisonnette.

6) Commission finances – subventions

- Informatique : un point de la situation et du projet est dressé, avec le déploiement d'une fibre dite noire et la nécessaire mise aux normes RGPD des mails des élus.
- Information sur les montants des CDAS 2026 obtenus auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, qui est ici remercié par l'ensemble des élus.

7) Groupe de travail « sentiers, patrimoine et environnement »

- Réception des travaux du CLI : bilan des travaux réalisés, avec des petites retouches pour finaliser correctement qui interviendront prochainement.
- Sentiers : convention pour les travaux de déblaiement lorsqu'il y des arbres menaçants ou tombés
- Retour sur l'opération Nettoyons la nature : plus de participants que l'année précédente, et des points de concentration de gros déchets ont été identifiés.

8) Groupe de travail « Communication »

- Communication d'octobre à distribuer (avec le flyer pour la couverture du bulletin communal annuel)

9) Groupe de travail « école – jeunesse »

- Retour sur la réunion du 17 septembre avec les résultats du sondage

10)Informations du CCAS

- Une collecte alimentaire sera organisée au profit de l'épicerie solidaire Jeanne Burdin lors des marchés de novembre et décembre.
- Semaine Bleue : 43 personnes inscrites
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11h00

11) Informations de l'Ecole

- Informatique : tout fonctionne correctement, il faudra prévoir d'acheter des ampoules pour les vidéoprojecteurs.

D. QUESTIONS DIVERSES

- Rappel Conseil du 04 novembre : présence du Vice-Président aux mobilités pour présentation du service
- Une rencontre avec le curé de la paroisse sera organisée.
- Projet Chef-Lieu avec l'EPF : il doit être retravaillé par les élus pour affiner les besoins et les attentes de la municipalité, et une réunion du groupe de travail est prévue le jeudi 15 octobre
- Livres photos de l'Albanais
- Photo officielle des élus : mercredi 02 décembre

Séance levée à 22h30

Signatures :

Sylvain DENOYELLE, **Secrétaire de séance**	**Isabelle VENDRASCO,** **Maire**